

▪ Pompe à chaleur air/eau

Nouveau dispositif à compter du 1^{er} octobre 2025



Arrêté gouvernemental du 6 septembre 2025 : évolution des opérations BAR-TH-171 (PAC air/eau) et BAR-TH-172 à compter du 1^{er} octobre 2025.

Fin de la prime forfaitaire → calcul selon les caractéristiques du chantier.



Prolongation de la date limite d'engagement des opérations (c'est-à-dire signature du devis) au 31/12/2030.



La bonification Coup de pouce Chauffage nouvelle formule multiplie par 5 le gisement de la fiche CEE.

2 catégories de revenus (Précaire et Classique).



Opération réservée aux **logements occupés à titre de résidence principale**, exclusion des résidences secondaires.



Comme précédemment, l'équipement installé vient en **remplacement d'une chaudière individuelle au fioul, gaz ou charbon.**



Suppression des montants minimaux d'incitation CEE au Bénéficiaire.



Le nouvel équipement doit couvrir tous les besoins en chauffage du foyer : il ne peut pas être posé en complément d'un autre système de chauffage, notamment un Système Solaire Combiné. La nouvelle version des fiches précise donc l'**interdiction de cumul avec la fiche BAR-TH-143 « Système Solaire Combiné »**.



Modification des mentions de preuve de réalisation : il n'est plus obligatoire d'indiquer la marque / référence du régulateur dans la preuve de réalisation et l'Attestation sur l'Honneur



Ajustement du référentiel de contrôle

▪ Méthodes de calcul

Le calcul de la prime Coup de Pouce se fera en fonction de :

- la typologie du logement : maison ou appartement,
- la zone climatique du logement (H1/H2/H3),
- la surface chauffée,
- l'usage de la pompe à chaleur : chauffage seul ou chauffage + eau chaude sanitaire,
- l'ETAS de l'équipement installé (Efficacité Énergétique Saisonnière)

Dans les grandes lignes ...

- les chantiers avantagés sont notamment ceux situés en zones H1 et H2, les ETAS élevés et les surfaces de 130 m² ou plus.
- les catégories supérieures de revenus peuvent bénéficier de primes augmentées.

**Mais de nombreuses situations sont possible !
Testez vos chantiers avec nos simulateurs.**

Actualités **MaPrimeRénov'** parcours monogeste

Octobre 2025



- Jusqu'au 31 décembre 2026 le recours préalable à un DPE est suspendu.
- Le parcours monogeste reste ouvert jusqu'à cette date, quelque soit la classe énergétique du logement.
- A compter du 1^{er} janvier 2026 :
 - Fin de MaPrimeRénov' monogeste Isolation (intérieure et extérieure)
 - Fin de MaPrimeRénov' monogeste Chaudière biomasse

Exemples de calculs - Prime Coup de Pouce CEE

Simulations réalisées pour une maison individuelle et pour une utilisation chauffage et eau chaude sanitaire

ETAS compris entre 140 % et 169 %, surface de 130 m²

Zone climatique	TRES MODESTE		MODESTE		INTERMEDIAIRE		SUPERIEUR	
	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES
H1	5 400 €	11 239 €	4 400 €	7 760 €	2 700 €	7 760 €	2 700 €	7 760 €
H2	5 400 €	9 366 €	4 400 €	6 467 €	2 700 €	6 467 €	2 700 €	6 467 €
H3	5 400 €	6 556 €	4 400 €	4 527 €	2 700 €	4 527 €	2 700 €	4 527 €

ETAS compris entre 140 % et 169 %, surface de 110 m²

Zone climatique	TRES MODESTE		MODESTE		INTERMEDIAIRE		SUPERIEUR	
	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES
H1	5 400 €	7 727 €	4 400 €	5 335 €	2 700 €	5 335 €	2 700 €	5 335 €
H2	5 400 €	6 439 €	4 400 €	4 446 €	2 700 €	4 446 €	2 700 €	4 446 €
H3	5 400 €	4 507 €	4 400 €	3 112 €	2 700 €	3 112 €	2 700 €	3 112 €

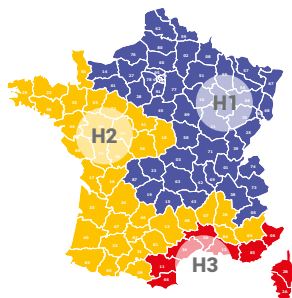
ETAS compris entre 111 % et 139 %, surface de 130 m²

Zone climatique	TRES MODESTE		MODESTE		INTERMEDIAIRE		SUPERIEUR	
	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES
H1	5 400 €	9 747 €	4 400 €	6 730 €	2 700 €	6 730 €	2 700 €	6 730 €
H2	5 400 €	8 123 €	4 400 €	5 609 €	2 700 €	5 609 €	2 700 €	5 609 €
H3	5 400 €	5 686 €	4 400 €	3 926 €	2 700 €	3 926 €	2 700 €	3 926 €

ETAS compris entre 111 % et 139 %, surface de 110 m²

Zone climatique	TRES MODESTE		MODESTE		INTERMEDIAIRE		SUPERIEUR	
	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES	Avant	APRES
H1	5 400 €	6 701 €	4 400 €	4 627 €	2 700 €	4 627 €	2 700 €	4 627 €
H2	5 400 €	5 584 €	4 400 €	3 856 €	2 700 €	3 856 €	2 700 €	3 856 €
H3	5 400 €	3 909 €	4 400 €	2 699 €	2 700 €	2 699 €	2 700 €	2 699 €

Zones climatiques



Le programme SAFIR Habitat by Rexel* accompagne les installateurs RGE pour valoriser les aides CEE et MaPrimeRénov'. Nous vous apportons un support administratif et vous avançons les primes !

Contactez-nous : safir@rexel.fr

Document à caractère informatif, non contractuel. Des changements réglementaires ou autres sont susceptibles d'être apportés à tout moment.

*Conditions d'éligibilité au programme SAFIR sur demande.

rexel.fr

Siège social : REXEL FRANCE - 13 bd du Fort de Vaux - CS60002 - 75838 PARIS
SAS au capital de 41 940 672 Euros - RCS Paris 309 304 616 - septembre 2025

REXEL